Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20261109-2026_050-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Adeline - DESAINT DENIS Françoise - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle.

Absents : Néant

Monsieur Guillaume HAGUET est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-050 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions suivantes :

- Entreprise Digital Sono (Dinan) : signature d'un devis pour l'acquisition d'un écran destiné à la salle des fêtes, pour un montant de 1 208,00 € TTC (section investissement).
- Entreprise SAQUI (Taden) : signature d'un devis pour le remplacement des cylindres de serrures des bâtiments communaux, pour un montant de 2 875,88 € TTC (section investissement).
- Entreprise MASSART Terrain de sports (Montauban-de-Bretagne) : signature d'un devis pour la remise en état du terrain de football, à la suite des dégradations occasionnées par les sangliers, pour un montant de 1 680,00 € TTC (section fonctionnement).
- Concession funéraire n° 301-154 : renouvellement de la concession au nom de Monsieur Ernest GAULTIER, pour une durée de 30 ans, moyennant un montant de 150 €.
- Concession funéraire n° 342-21 : renouvellement de la concession au nom de Monsieur JAMIN Maurice et Yvonne pour une durée de 20 ans, moyennant un montant de 100 €.
- Concession funéraire n° 298-134 : renouvellement de la concession au nom de Monsieur GAULTIER Pierre pour une durée de 30 ans, moyennant un montant de 150 €.
- Concession funéraire n° 348-37 : renouvellement de la concession au nom de Madame DESVIGNES née LEBRAS Léonie pour une durée de 20 ans, moyennant un montant de 100 €.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prise par le Maire.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Guillaume HAGUET